



ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE n°81/2026

PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le Maire de la commune de BENFELD,

Vu la requête en date du 25 juin 2026 par laquelle Monsieur Denis WENDLING, Architecte, sollicite l'autorisation d'occuper l'espace public pour la pose d'un échafaudage au droit de sa propriété située 1 rue de Sélestat à 67230 BENFELD dans le cadre des travaux de construction du nouveau bâtiment,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1 et L. 2212-2,

ARRETE

Article 1er - Le bénéficiaire est autorisé à occuper l'espace public au droit de l'immeuble 1 rue de Sélestat à 67230 BENFELD pour la pose d'un échafaudage du

Lundi 29 juin 2026 au Vendredi 31 juillet 2026

pour la pose d'un échafaudage

suivant l'avancement du chantier.

Article 2 : Le bénéficiaire devra s'acquitter d'un droit de place pour l'occupation du domaine public selon la délibération du 4 novembre 2024. Il sera par conséquent tenu d'informer la Ville de BENFELD de toutes modifications du planning des travaux.

Article 3 - La durée de l'occupation du domaine public ne pourra excéder ce délai et, à l'expiration de ce délai, la voie publique devra entièrement être débarrassée de tout dépôt.

Article 4 : Le pétitionnaire prendra toutes les mesures nécessaires pour ne pas dégrader la voie publique.

Article 5 - La signalisation est à la charge du pétitionnaire qui est responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation. Il aura en charge notamment la mise en place de la signalisation réglementaire pour inviter les piétons à circuler sur le trottoir d'en face.

Article 6 - Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 7 - Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Mairie et ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Benfeld,
- Monsieur le Chef de la Police Municipale
- Monsieur Denis WENDLING

Fait à Benfeld, le 29 juin 2026
Le Maire,
Jacky WOLFARTH

